

Délibération du 24 Mars 2023

délibération N°2023-09 C

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la fourniture et le changement de manches filtrantes pour le traitement de fumée de l'UVETD de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le 17 mars 2023
- Date de publication : le 31 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 17 mars 2023 s'est réuni le 24 mars 2023 à 14 h 30 à l'UVETD, salle de réunion du 2^{ème} étage, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVEISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39. Nombre de présents : 22. Nombre de votants : 26

- Etaient présents : 20

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	GRILLAUD Laurent
Communauté d'Agglomération Grand Lac	BADIN Benoît
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	GIRARD Marc
Communauté de Communes Cœur de Tarentaise	SOLLIER Romain
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	REYNAUD Claude
	PERRIER Jean-Claude
	JACOB Christian
	VARESANO José

Délégués présents en visio de droit commun : 2

THEVENON Raphaël ; CARDE Daniel.

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 4

VIGUET-CARRIN Françoise donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves

BURNIER-FRAMBORET Frédéric donne pouvoir de vote à THEVENON Raphaël

BOIX-NEVEU Arthur donne pouvoir de vote à BENEVISE Marie

Délégués excusés : 5

SARTORI Walter ; FRAISSARD Jean-Claude ; RUFFIER-LANCHE René ; MAITRE Florian ; SANDFORD Erica.

Délégués absents : 8

DAL BIANCO Serge ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; AMET Yannick ; LAURENT Philippe.

Délibération du 24 Mars 2023

délibération **N°2023-09 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la fourniture et le changement de manches filtrantes pour le traitement de fumée de l'UVETD de Savoie Déchets**

Madame Marie BENEVISE, Présidente, rappelle que l'UVETD est composée de trois lignes d'incinération, chacune équipée d'un filtre en fin de process afin d'épurer les effluents gazeux ; chaque filtre est composé de 572 manches.

A chaque arrêt de ligne, un prélèvement de manches est réalisé et est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse de son pouvoir de filtration ; jusqu'à présent, les résultats ont toujours été positifs.

Cependant, il est nécessaire de prévoir le remplacement des filtres entre 3 à 6 ans comme le prévoit le programme pluriannuel de maintenance.

Pour information les manches des filtres de la ligne 1 ont été changés en 2021, en 2020 pour la ligne 2 et en 2022 pour la ligne 3.

Il est donc proposé de lancer une consultation, sous la forme d'un marché à procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, pour la fourniture et le changement de manches filtrantes équivalentes aux manches actuellement installées sur le site et garantissant la même qualité de filtration que les manches existantes.

Il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande, sans minimum mais avec engagement sur un montant maximum de 200 000 € HT sur la durée du contrat (soit 4 ans).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement de la consultation, selon une procédure adaptée, pour la fourniture et le changement de manches filtrantes pour le traitement de fumée de l'UVETD de Savoie Déchets.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commande à venir et tous documents y afférents.

Le Secrétaire de Séance,
Christian RAUCAZ



La Présidente,
Marie BENEVISE



SavoieDéchets